https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4574

Registre Santé et Sécurité au Travail

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Formation Spécialisée Santé Sécurité et Conditions de Travail Académique (F3SCTA) -

Date de mise en ligne : vendredi 28 mars 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans le décret nÂ°82-453

Article 3-2
Un registre de santé et de sécurité au travail est ouvert dans chaque service et tenu par les agents mentionnés à l'article 4 (voir ci-après). Ce document contient les observations et suggestions des agents relatives à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Vous pouvez enregistrer des signalements en suivant le lien suivant.
Les secrétaires départementaux des CHS-CT, l'administration, seront alors informés.

Son utilisation par les personnels en fait un témoin des conditions de travail. Le signalement doit consister en un recensement factuel d'une situation, d'évènements potentiellement dangereux qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.

https://extranet.ac-dijon.fr/sst/PSST/PSST_000.php

Nous vous conseillons également de prendre contact avec vos représentants FSU directement par mail.

En Côte d'Or : Alain Grenier, sst-sec21@ac-dijon.fr

Dans la Nièvre : Emmanuel Loctin, sst-sec58@ac-dijon.fr

Dans l'Yonne : Eric Apffel, sst-sec89@ac-dijon.fr

En Saône et Loire : Christophe Lecorney, sst-sec71@ac-dijon.fr

Vous pouvez également prendre contact avec les sections départementales ou académique du SNES-FSU (s3dij@snes.edu)

Copyright © SNES Dijon